

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 32 (1894)
Heft: 28

Artikel: Vieux documents
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-194378>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 04.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

— Te m'ein choisetré ion, se lâi fâ, dè trài ao quatro ceints, que sâi rodzo et nâi, kâ n'ein vu min d'autro; c'est lè meillâo! out-tou?

— D'accœo! fari coumeint te mè dis et dèman né lo t'aminò. Dinsè te pào preparâ lo trabetset.

Lo leindèman matin, lo carbatier va atsetâ pèdze, pâivro, sau, coriandès et tot cein que faut po assaizenâ; va coumandâ lo tia-caïon et la fenna que râclliè lè boués, préparè lè poeintèrus ao pinguelions et mào lè coutès.

Tandi cé teimps, lo vesin étâi à la fâirè. Ora, lè caïons fasont te défaut, ao bin n'ein avâi-te què dâi tot bliancs; n'ein sé rein; tantiâ que n'ein trovâ pas ion à la convegnance dâo carbatier. Mâ coumeint lo lulu étâi on farceu dâo diablo, ye va atsetâ, po ne pas reveni vouâisu, on caïon dè mer, onna bête pas pe grossa qu'on petit tsat, rodzo et nâi, lo met dein on panâi, et l'eimportè.

Dèvai lo né, lo vesin tracè à la pinta avoué son caïon dè mer. L'eintrè à la tsambra à bâirè, attatsè lo bétion à la piauta de 'na trabilia, et quand lo carbatier eintrè et que lâi fâ :

— Yô que l'est, le caïon?

— Lo vouâiquie, repond lo farceu, ein lâi montreint lo petit affèrè. L'est bin coumeint te m'as de : rodzo et nâi; et po lo pâi, te m'as dè trài ao quatro ceints; mâ porrâi bin pèzâ oquie dè plie et porrâi bin lâi avâi onna livra, kâ te ne m'as pas de se dévessâi pèzâ dâi livrè, dâi quilo, dâi quintaux ao bin dâi grammes.

Ora vò laisso à peinsâ la radze dâo carbatier qu'arâi prâo émelluâ cé tsancro dè farceu, que rizâi coumeint on bossu. N'a pas pi ouzâ tant fèrè vâirè que l'étâi furieux; mâ l'étâi de 'na colère dâo diablo, kâ l'a du contremandâ lo tia-caïon et la fenna âi boués et l'est restâ mé dè quieinzè dzo sein repipâ on mot à son vesin.

Dè bio savâi que lo vesin a dû reim-portâ lo caïon.

Le petit tambour.

Jean était petit et chétif, mais dans un corps de nain, il avait un cœur vaillant. Son père était un vieux soldat qui se plaisait à raconter ses campagnes et les beaux faits d'armes des guerres d'Afrique. Jean se passionnait pour ces récits, ses yeux s'animaient et il se promettait d'accomplir, lui aussi, quelques-unes de ces actions d'éclat qu'on cite avec admiration. On organisa dans la commune un corps de musique, il choisit le tambour, parce que cet instrument était en rapport avec ses goûts belliqueux.

Il lui arrivait souvent de dire : « Quand je serai soldat. » Ses frères haussaient alors les épaules en le raillant. Cette prétention n'était elle pas ridicule chez un être que la nature avait fait si frêle et que ceux de son âge dépassaient de la tête ?

L'enfant devint jeune homme et resta petit.

Aussi quand survint la guerre de 1870, ses frères partirent, toute la jeunesse du pays alla grossir les rangs de l'armée, lui seul fut oublié. On ne voulait pas de lui, il avait le cœur gros et souffrait cruellement de rester au logis, quand tous les autres avaient l'honneur de servir la France. Le bruit des combats qui se livraient journellement arrivait jusqu'à son village et rendait plus amère sa tristesse. Enfin il n'y tint plus et alla au chef-lieu trouver l'officier chargé de l'enrôlement des volontaires.

Cette fois encore on l'accueillit par des plaisanteries, mais il insista. S'il n'était pas capable de porter un fusil, ni la force, ni la taille n'était nécessaire pour être tambour. Il montra son savoir-faire. Devant cette volonté et cette ardeur, on céda; il fut incorporé dans le régiment auquel appartenaient ses frères.

A partir de ce jour la gaieté lui revint. En voyant le petit tambour toujours alerte et plein d'entrain, bravant avec une joyeuse insouciance les fatigues et les périls, ses compagnons auraient rougi de se plaindre. Quand ses doigts agiles frappaient à coups redoublés la peau du belliqueux instrument, les roulements sonores, le rythme entraînant ranimaient leur courage et leurs forces, ils oublièrent la longueur des étapes et accéléraient le pas avec confiance. A l'heure du combat, on l'entendait battre la charge avec le sang-froid d'un vieux soldat.

Les notes guerrières se mêlaient au bruit de la fusillade et au milieu de la fumée, Jean apparaissait fier et intrépide, escaladant les hauteurs, franchissant les obstacles, guidant les soldats.

La mort qu'il bravait avec une folle audace passait à côté de lui sans l'atteindre. Mais la fortune de la guerre est changeante. Un jour il tomba avec un peloton d'avant-garde dans une embuscade ennemie. Les prisonniers désarmés étaient entourés d'un cercle de nombreux Prussiens. Sous les menaces les plus terribles, on leur avait défendu de pousser un cri. Le détachement dont ils avaient été chargés d'éclairer la marche approchait. Il ne soupçonnait pas le danger et, surpris, il allait infailliblement succomber sous les coups des Prussiens.

Les malheureux Français sont en proie à une cruelle anxiété; ils vont assister au massacre de leurs concitoyens et ne peuvent rien faire pour l'empêcher. Déjà ils croient entendre dans le lointain le pas cadencé de ceux qui marchent à la boucherie. Mais Jean n'a pas perdu son sang-froid, il a aperçu son tambour jeté au pied d'un arbre, il est si petit, si chétif qu'on ne fait pas attention à lui. Il en profite pour ramper, se glisser sur l'herbe, et, tout à coup, l'air retentit d'un rythme bruyant qui envoie au loin le signal d'alarme. Un coup de feu part d'un fusil ennemi, la balle siffle et les roulements du tambour vont s'affaiblissant, puis s'éteignent dans un dernier son, triste et lugubre comme un sanglot.

Le petit tambour gisait inanimé sur le gazon rougi de son sang, le sourire entr'ouvert encore ses lèvres pâles; on eût dit qu'il dormait et que de doux rêves charmaient son sommeil. Il savait bien, quand ses doigts faisaient entendre l'appel libérateur, qu'il se dévouait à la mort; il l'avait acceptée sans hésitation, d'un cœur résolu, puisqu'à ce prix ses

compagnons d'armes devaient échapper à la catastrophe qui les attendait.

Quelques moments se passèrent pendant lesquels on n'entendit que les commandements formulés à voix basse par les chefs allemands, le maniement des armes que les soldats préparaient dans une attente anxieuse; les prisonniers comptaient les minutes, bien longues pour leur impatience; puis le silence fut interrompu par les éclatantes fanfares du clairon, les pantalons rouges se montrèrent derrière les haies, et le combat s'engagea furieux, sans merci. Après les crépitements d'une fusillade meurtrière, ce fut la lutte corps à corps; la baïonnette perçait les poitrines, la crosse broyait les crânes, on entendait les cris rauques des combattants, les gémissements des mourants et des blessés. La victoire resta aux Français; mais elle coûta cher et les vainqueurs cherchèrent tristement parmi les morts ceux de leurs amis blessés qu'on pouvait encore conserver à la vie. Il était surtout une des victimes sur le sort de laquelle tous les cœurs s'attendrissaient : c'était le petit tambour, immobile au pied d'un hêtre; sa main tenait encore la baguette; la caisse brisée à côté de lui. Tous, en contemplant les traits imberbes de l'enfant, se sentaient douloureusement émus, et, parmi ces mâles visages, il en était plus d'un sur lequel coulait une larme de regret. Il méritait bien d'avoir sa part de succès et d'entendre les éloges que prodiguaient à son héroïsme ceux qu'il avait sauvés.

Tout à coup une exclamation joyeuse se fit entendre, Jean avait tressailli sous les embrassements de ses frères. On avait senti son cœur battre, une faible coloration se répandait sur sa face livide. Au bruit des voix amies qui retentissaient à ses oreilles, il sembla sortir d'un long rêve et promena ses regards sur la foule pressée autour de lui; il comprit tout et un éclair de joie brilla dans ses yeux.

Son sacrifice n'avait pas été inutile, il pouvait mourir, l'admiration reconnaissante dont il était l'objet le payait assez. La voiture d'ambulance qui l'emmena fut escortée des voix et des bénédictions de ses compagnons d'armes. Le bruit de son dévouement le suivit dans la ville où il fut traité; il fut soigné avec une touchante sollicitude, mais le bonheur fut peut-être plus efficace que la science des médecins pour le guérir. Il pouvait être fier de lui en regardant la croix qu'on avait attachée sur la poitrine. La convalescence fut longue, trop longue pour son patriotisme, frémissant au bruit des combats dont il ne pouvait avoir sa part. La guerre devait finir sans qu'il lui fût permis de reprendre sa place dans son régiment. Le souvenir du petit tambour y est pieusement conservé, son village est fier de lui, et, lorsqu'il traverse les rues, nul ne raille plus l'exiguïté de sa taille, car il peut dire avec un légitime orgueil :

« Je suis faible et petit, mais, parmi les grands et les forts, y en a-t-il beaucoup qui aient mieux payé leur dette au devoir et au pays? »

Louis COLLAS.

Vieux documents.

Nous devons à l'obligeance d'un abonné de pouvoir mettre sous les yeux de nos lecteurs l'étrange missive qu'on

va lire, adressée par la *Chambre administrative du Canton du Léman*, aux pasteurs de Lausanne, en l'an 1800.

On sait que le canton du Léman, formé de la majeure partie du Pays de Vaud, démembré du canton de Berne, était l'un des dix-huit cantons ou départements de la *République helvétique, une et indivisible*.

Ainsi qu'on le verra par cette pièce, les pasteurs avaient, à cette époque, la haute surveillance sur la conduite de leurs paroissiens. Après les avoir avertis, exhortés, ils étaient tenus de les dénoncer aux tribunaux, en cas de récidive.

Se figure-t-on un pareil état de choses de nos jours? voit-on le pasteur s'immiscer dans notre vie privée et nous faire surveiller dans nos moindres faits et gestes?... Ils en auraient de l'ouvrage, ces pauvres pasteurs!.. Et les tribunaux!...

Lausanne, le 26 avril 1800.

LA CHAMBRE ADMINISTRATIVE
DU CANTON DU LÉMAN

A la Vénérable Classe de Lausanne.

Citoyens!

Plusieurs pasteurs ayant manifesté l'opinion que l'abolition des Consistoires où ils présidaient, les dispense de la surveillance sur les mœurs de leurs Paroissiens, et sur l'exécution des Lois et Réglements ecclésiastiques dans leur Paroisse; Nous croyons devoir vous inviter à détruire avec nous une erreur, qui ne pourrait avoir que les conséquences les plus funestes, si elle s'accréditait.

Sans doute que les fonctions collectives que les Pasteurs exerçaient avec les Assesseurs et Juges Consistoriaux, ont cessé, puisque la loi les attribue aux Tribunaux de Districts; mais leurs fonctions individuelles sont demeurées à leur charge.

Dites donc de notre part, citoyens, aux Révérends Pasteurs qui composent votre Classe, qu'ils sont toujours appelés à joindre aux exhortations générales et publiques, des remontrances et des exhortations particulières et secrètes, pour ramener sur la ligne des devoirs ceux qui s'en écartent; qu'ils doivent les réitérer avec prudence, intérêt, douceur et charité; qu'ils doivent menacer, si la persuasion demeure sans effet, et qu'après avoir inutilement tenté tous ces moyens, ils doivent dénoncer enfin aux Tribunaux les infractions aux Lois et aux Réglements, et les mêmes désordres qu'ils auraient dénoncés aux Consistoires, pour les faire cesser ou pour les punir.

Un simple Verbal officiel, contenant les faits et les démarches que le Pasteur aura faites en conséquence, suffira.

Ce Verbal devra être envoyé à l'Accusateur Public du Tribunal du District, non comme une accusation qui puisse jamais mettre en cause le Pasteur comme partie, mais comme une dénonciation Confidentielle, soumise à son examen, d'après lequel il agira d'office, comme partie publique pour poursuivre les délinquans selon les lois et les Réglements relatifs aux délits qu'ils auront commis.

C'est ainsi, Citoyens, que le respect pour la Religion, et pour ses ministres, sera conservé; que les mœurs seront rétablies et soutenues, et qu'en coupant le mal par sa racine, la surveillance Pastorale deviendra une des bases de la prospérité nationale, qui n'existera jamais sans la Vertu.

Veuillez nous accuser réception de cette lettre et recommander l'observation de son contenu.

Salut et considération,

(Signé) LOUIS AUBERJONIS, Vice-Président.

(Signé) PANCHAUD, Secrétaire.

Nous devons à la même source l'es-
pèce de règlement suivant, déterminant
les fonctions du régent de Romanel.
Cette pièce, qui est sans date, remonte
sans doute au siècle passé.

ÉTAT DE LA RÉGENCE DE ROMANEL

Les Fonctions.

1^o Le régent doit Lire en Chaire avant le sermon, conduire le chant des Psaumes et faire la Prière tous les Dimanches.

2^o Il doit faire tous les jours deux Ecoles, excepté le Samedi qu'il ira au marché, quand il n'ira pas il en fera une.

Les Ecoles doivent être de deux heures chacune pour le moins. Régées suivant la variété des saisons.

3^o Il doit faire le catéchisme chez lui le soir après souper aux enfants les plus grands, dès le 1^{er} Décembre jusqu'au 25 Mars. Les enfants fourniront de la lumière.

4^o Il doit visiter les Malades à l'absence de Messieurs les Ministres.

Recette.

Nettoyage des dentelles noires. — Pliez votre dentelle en la doublant plusieurs fois, de manière à en former un petit paquet. Passez un fil en haut et un en bas pour maintenir les plis; trempez le paquet dans de la bière; frottez-le avec les mains dans le liquide; retirez-le, défaites le paquet en enlevant les fils et roulez la dentelle dans un linge pour exprimer la bière; ne la rincez pas. Repassez-la, encore humide, à l'envers, sur une couverture de laine. Plus elle est humide au moment où on la repasse, et plus elle acquiert de raideur.

Carottes aux fines herbes. — Ratissez les carottes et coupez-les par tranches. Mettez-les cuire à l'eau bouillante avec du sel et du beurre ou de la graisse. Lorsqu'elles sont cuites, égouttez-les. Mettez dans une casserole un morceau de beurre avec deux cuillères de farine; faites un roux, ajoutez-y du persil haché, un peu de sel et de poivre; mouillez avec du bouillon, de l'eau ou du jus. Quand la sauce est liée par l'ébullition, ajoutez-y vos carottes et un jus de citron. Servez.

Boutades.

L'institutrice à une élève :

— Mademoiselle Aglaé, veuillez me dire, je vous prie, ce que firent les Hébreux en sortant de la mer Rouge.

— ...Madame, ils se séchèrent.

Une prière italienne qui ne manque pas de saveur :

Mon Dieu, faites que je ne me marie pas!

Et si je me marie, faites que je ne sois pas trompé!

Et si je suis trompé, faites que je ne le sache pas!

Et si je le sais, faites que je m'en moque!

En chemin de fer, un voyageur pénétre dans un compartiment avec de nombreux colis et commence par jucher un énorme sac dans le filet.

Une dame, assise au-dessous, lève la tête et manifeste un certain effroi.

— Oh! madame, dit-il, je vois bien que le filet n'est pas solide, mais il n'y a rien de fragile dans mon sac!...

Un monsieur à une femme assise sous une porte cochère :

— Alors, c'est vous la concierge?

— Oui, monsieur.

— Eh bien! c'est dommage que je n'habite pas la maison, car vous êtes très gentille et je vous ferais volontiers la cour.

— La concierge, naïvement :

— Ma foi! ça me rendrait joliment service, car ça me fatigue assez de la balayer chaque matin!...

Mot de la dernière énigme : Raison. — Ont deviné, MM. Guilloud, Avenches; Pelot, Biolley-Orjulaz; Delessert, Vuflens-le-Château; Marguerite Röss, La Bâtie; J. Penneyres, Corcelles-le-Jorat; Alfred Willaredt, Zurich; Tinembart, Bevaix; Lavanchy, au Maix-Bailloz; H. Bécheret, Lausanne. — La prime est échue à M^{lle} Marguerite Röss.

Les primes en retard seront expédiées incessamment.

L. MONNET.

PARATONNERRES

Installations sur constructions de tous genres. Système perfectionné. Grande spécialité; nombreuses références.

L. FATIO, constructeur, à LAUSANNE

VINS DE VILLENEUVE

Amédée Monnet & Fils, Lausanne.

ACHAT ET VENTE DE FONDS PUBLICS

Actions, Obligations, Lots à primes.

Encaissement de coupons. Recouvrement.

Nous offrons net de frais les lots suivants : Ville de Fribourg à fr. 13,10. — Canton de Fribourg à fr. 27,40. — Communes fribourgeoises 3 % différé à fr. 48,25. — Canton de Genève 3 % à fr. 106,75. De Serbie 3 % à fr. 79. — Bari, à fr. 55. — Barletta, à fr. 37,50. — Milan 1861, à 32,25. — Milan 1866, à fr. 9,50. — Venise, à fr. 22,25. — Ville de Bruxelles 1886, à fr. 109,50. — Bons de l'Exposition, à fr. 6,75. — Croix-blanc de Hollande, à fr. —. — Tabacs serbes, à fr. 11,25. — *Port à la charge de l'acheteur. Nous procurons également, aux cours du jour, tous autres titres.* — J. DIND & Co, Ancienne maison J. Guilloud, 4, rue Pépinet, Lausanne. — Succursale à Lutry. — Téléphone. — Administration du *Moniteur Suisse des Tirages Financiers*.

LAUSANNE. — IMPRIMERIE GUILLLOUD-HOWARD.